



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

ARRETE PORTANT CIRCULATION EN CHAUSSEE RETRECIE RUE HECTOR BERLIOZ

Arrêté n°20260914_01

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU les dispositions particulières du droit local applicables dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

ESTIMANT que pour le bon déroulement des travaux de réfection des trottoirs portant sur une partie de la rue Hector Berlioz ainsi que pour une sécurité optimale des ouvriers et des riverains durant ces travaux, la modification de la circulation s'avère nécessaire,

VU la demande formulée par l'entreprise MOLARO de Hombourg Budange, chargée des travaux,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 21 septembre jusqu'au vendredi 23 octobre 2026, la circulation dans la rue Hector Berlioz se fera en chaussée rétrécie voire en demi-chaussée dans l'emprise des travaux portant sur la réfection des trottoirs (cf. plan annexé).

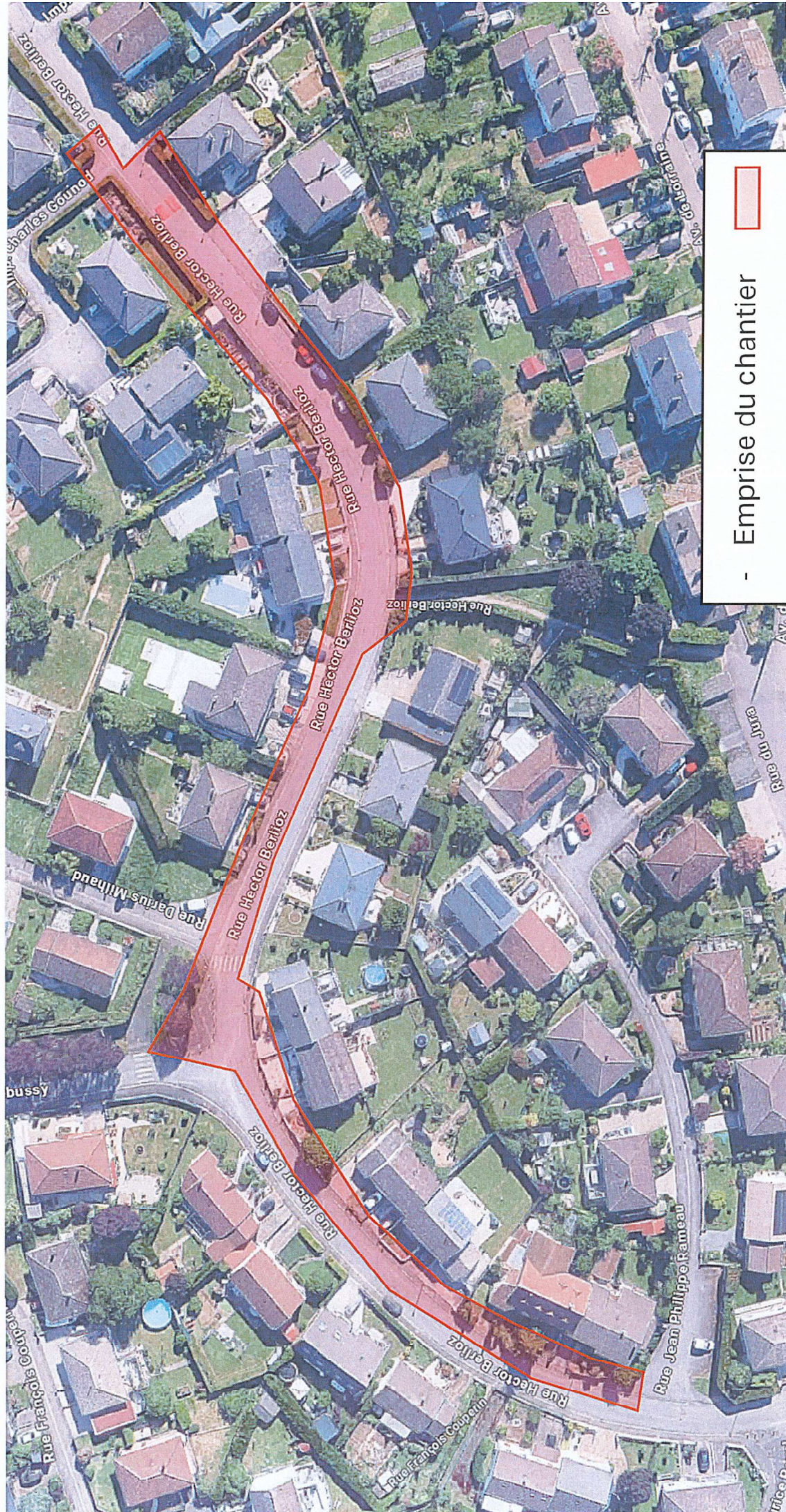
Article 2 : Des panneaux de signalisation routière et de chantier seront mis en place par l'entreprise MOLARO, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange.
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale.
- L'entreprise MOLARO

Fait à Bousse le 14 septembre 2026
Le Maire,
Pierre KOWALCZYK





- Emprise du chantier